

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf
- **en exercice :** 12 le douze décembre à dix-neuf heures
- **présents :** 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 4 décembre 2019

Présents : Mesdames Aurélie BERGERON, Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY (Pouvoir de Thierry MICHEL).

Absente excusée : Messieurs Xavier DENEUFBOURG et Thierry MICHEL

Absent : Madame Jennifer MEBREK et Monsieur Bruno RABUSSIÉ

Suppléants présents : Paul LETREUILLE (Pouvoir de Xavier DENEUFBOURG)

Secrétaire de séance : Julien BONNEMENT

Monsieur le Président propose avant de démarrer la séance l'ajout d'un point à l'ordre du jour, celui-ci concernant un renouvellement de contrat pour un agent. L'assemblée accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour de ce soir.

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

2. Décision Modificative au Budget (N°18/2019)

Chaque année, le syndicat mandate les charges supplétives supportées par les communes pour les locaux mis à disposition pour les accueils périscolaire/cantine et les écoles.

Pour rappel, l'article 65541 « Contributions aux organismes de regroupement » présente un budget de 15 000€. Budget qui avait été augmenté car une partie des charges 2018 avait été reportée sur 2019.

Après réception des charges supplétives des communes pour 2019, il s'avère que ce budget est insuffisant.

Report 2018 : 4 935.6€

La Neuville-Roy : 6 508.80€

Montiers : 4 674.99€

Léglantiers : 2 700€

Il est proposé de prendre ces charges sur 2019 en procédant à une Modification budgétaire

Il convient pour cela de transférer la somme de 3000€ des dépenses imprévues à l'article 65541, mais aussi de transférer de l'article 60621 "Combustibles" 3000€ à l'article 65514.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, **décide** de procéder aux modifications budgétaires comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 022 Compte 022 -Dépenses imprévues -3 000 €

Chapitre 011 Compte 60621 -Combustibles -3 000 €

Chapitre 65 Compte 65541 - Contributions aux organismes de regroupement +6 000 €

3. RPC - Avenant aux marchés Travaux (N°19/2019)

Monsieur le Président présente le tableau des + et - de chaque lot arrêté en date du 9 décembre 2019. Il informe les membres qu'un premier avenant pour ces montants est en cours de rédaction à l'ADTO et sera signé d'ici la fin du mois.

La délibération N°20/2018 attribuant les marchés travaux pour la construction du RPC donnait pouvoir au Président de signer les avenants.

Monsieur le Président a souhaité porter à connaissance ces montants à l'ensemble des membres et à les faire apparaître dans le Procès Verbal.

Lot	Entreprises	Montant Marché HT	Prestations en MOINS	Prestations en PLUS	Montant Avenant	Montant Marché Modifié HT	Base / Modif
Lot 1 Gros Oeuvre étendu	Hainault	1 990 400.00	-41 714.50	6 3854.50	22 140.00	201 2540.00	1.11%
Lot 2 Aménagement Intérieur	Belvalette	500 840.00	-88 041.86	94 198.40	6 156.54	506 996.54	1.23%
Lot 3 Chapes -Carrelages	RC2B	140 580.75	-12 894.05	0	-12 894.05	127 686.70	-9.17%
Lot 4 Peinture - Sols souples	Vadier/ Durot	133 152.35	0	4 430.00	4 430.00	137 582.35	3.33%
Lot 5 Electricité	Talmant	268 063.33	-22 042.94	23 595.36	1 552.42	269 615.75	0.58%
Lot 6 Plomberie - CVC	ASFB	510 000.00	0	0	0	510 000.00	0
Lot 7 VRD	Eurovia	480 876.90	-16 712.76	25 654.00	8 941.24	489 818.14	1.86%
Lot 8 Espaces Verts	Loiseleur	90 570.54	-5100.00	0	-5 100.00	85 470.54	-5.63%
Lot 9 Matériel Cuisine	SMAF	42 268.91	-3 714.19	8 072.18	4 357.99	46 626.90	10.31%
		4 156 752.78	-188 363.21	215 768.35	27 405.14	418 4157.92	0.66%

Monsieur le Président rappelle que la budget pour ces avenants dans le bilan de l'opération voté en août 2018 est de 124 702.58€.

Le bilan d'opération recalé à ce jour avec les derniers éléments donne un montant d'opération à 5 096 611€ comparé au montant initiale de 5 287 830€ (-3.6%).

Monsieur le Président propose aux membres de voter ces éléments.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants tels que présentés
- **Autorise** le Président à signer les avenants aux marchés travaux

4. RPC - Emprunt (N°20/2019)

Monsieur le Président rappelle au Conseil syndical l'ouverture d'une ligne de préfinancement en février 2018 d'un montant de 3 200 000.00 € auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour une durée de 2 ans et destinée à financer les travaux de construction du Groupe Scolaire.

Monsieur Le Président rappelle au Conseil Syndical la consolidation d'un emprunt de 1 000 000.00 euros en avril 2019 (Délibération N°12/2019)

Monsieur le Président propose aux membres au vu des taux actuellement pratiqués par les établissements bancaires de consolider un nouvel emprunt sur un taux fixe.

Compte tenu des derniers éléments le reste à charge pour le syndicat sera de l'ordre de 1 529 983€ (30% de l'opération)

Monsieur le Président a sollicité le Crédit Agricole pour un emprunt de 600 000 euros.

20 ans	1.03%	33 341.82€
25 ans	1.20%	27 929.17€
30 ans	1.31%	24 309.85€

Le conseil Syndical après en avoir délibéré,

Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie la consolidation en prêt moyen terme de la somme de 600 000 euros selon les termes du contrat initial, en prêt à taux fixe, sur 20 ans, échéance annuelle, au taux fixe de 1.03 %.

Pas de frais de dossier

Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ces prêts,

Prend l'engagement, pendant toute la durée des prêts, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ces prêts.

Confère toutes délégations utiles à Mr Thomas LESUEUR, Président, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêts avec l'Établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Ci-dessous l'annuité calculée par commune (**clé de répartition 2019*)

	La Neuville-Roy	Léglantiers	Montiers	Pronleroy	Wacquemoulin
1 M€	16 128 €	8 783 €	7 075 €	6 618 €	5 333 €
600 K€	12 239 €	6 665 €	5 369 €	5 022€	4 047 €
Total	28 367 €	15 448 €	12 444 €	11 640 €	9 380 €

5. Renouvellement Contrat à durée déterminée (N°21/2019)

Monsieur le Président fait part d'un contrat CDD qui se termine le 31/12/2019 et propose son renouvellement :

Un contrat CDD en renouvellement pour l'entretien de l'école de Léglantiers et de Montiers, au grade d'adjoint d'animation à 20h00/semaine du 1 er janvier 2020 au 31 août 2020.

Il est proposé de faire un contrat jusque fin août pour se caler sur les autres contrats du personnel et aussi prendre en compte le déménagement dans le RPC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **accepte** le renouvellement du contrat CDD aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

6. Informations diverses

- Monsieur le Président informe les membres de la démission de Madame Debocq du poste de secrétaire au 1er décembre.
- Monsieur le Président informe que comme convenu un courrier a été adressé à la commission des Recours à l'amiable de l'URSSAF suite à la mise en demeure.
- Monsieur le Président informe que des demandes de déblocage de subvention ont été faites aux différents partenaires. Il regrette les procédures beaucoup plus lourdes et longues du Département.
- Monsieur le Président informe qu'un courrier sera adressé au Conseil Départemental pour confirmer le dernier dossier de subvention pour la Cantine sur 2020.
- Monsieur le Président revient sur les journées de grève du 5-6 et 10 décembre. Un sondage a été lancé auprès des familles le 26 novembre afin de prévoir l'organisation du Service Minimum d'Accueil. Pour les 3 jours, un SMA a été ouvert au périscolaire de La Neuville-Roy.
- Monsieur le Président informe les membres s'être rendu à Paris accompagné d'Aurélié Bergeron à l'invitation de Gowizyou pour une démonstration du JamBoard. Ecran interactif dont le syndicat a fait l'acquisition pour le RPC.
- Monsieur le Président informe avoir passé commande de matériel, notamment une première commande de mobilier scolaire, les rideaux pour les classes et les extincteurs
- Monsieur le Président informe avoir consulté les fournisseurs d'électricité et a retenu la seule offre reçue de Proxelia pour une fourniture sur 3 ans. L'électricité sera ouverte au 6 janvier pour une période d'essai d'un mois.
- Monsieur le Président informe les membres que les agents percevront une prime CIA sur leur paie de décembre.
- Monsieur le Président informe du retour reçu de la Région sur le courrier adressé concernant les bus scolaires. Une réunion de travail est programmée le 18/12 avec ATRIOM.
- Monsieur le Président informe que la prochaine Commission cantine se tiendra le jeudi 19 décembre à 18h30.
- Monsieur le Président informe du renouvellement de la convention PeDT validée pour 2019-2020
- Monsieur le Président informe avoir reçu le compte-rendu CAF le 17 novembre suite au contrôle, Une mise à jour du RI sera à valider en début d'année 2020.
- Monsieur le Président informe avoir été approché par Monsieur Claude Lafferrere concernant le Drapeau du Souvenir Français.
- Monsieur le Président informe avoir mis en place un étiquetage de chaque équipements pour la

gestion de l'inventaire.

- Monsieur le Président informe que les écoles ont reçu de la part de Monsieur le Député Dassault un courrier concernant le cadeau de Noël au RPI.
- Monsieur le Président informe de la présence d'une stagiaire au sein du syndicat en décembre, qui a notamment travaillé sur le règlement intérieur pour le personnel qui pourra ainsi être mis en place en janvier.
- Monsieur le Président informe que les écoles ont débuté les dessins sur les Faïences pour les sanitaires, le résultat est très sympa.
- Monsieur le Président informe que les enfants du périscolaire auront la joie d'ouvrir quelques cadeaux sous le sapin à la rentrée.
- Monsieur le Président propose aux membres d'organiser une cérémonie des Vœux en janvier, date à définir.
- Monsieur le Président informe qu'il regarde pour une Inauguration du RPC.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20 heures 03

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 12 décembre 2019 a comporté quatre délibérations.

1	Décision Modificative au Budget	Délibération N°18/2019
2	RPC - Avenant aux marchés Travaux	Délibération N°19/2019
3	RPC - Emprunt	Délibération N°20/2019
4	Renouvellement Contrat à durée déterminée	Délibération N°21/2019

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	Thierry MICHEL Absent Pouvoir à Thierry HOUPY	Virginie LARSONNIER Présente	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	Bruno RABUSSIÉ Absent	Xavier DENEUFBOURG Absent Pouvoir à Paul LETREUILLE	Aurélie BERGERON Présente